

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **08/01/2016**

Date d'affichage : **08/01/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze janvier à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN

ABSENTS : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la Ville est sollicitée par différentes associations pour la mise à disposition de locaux municipaux afin d'assurer des activités associatives de façon régulière.

C'est le cas de la section sportive rugby du collège Gérard Philipe qui dispose du stade Galfard et ses locaux afin d'offrir un cursus scolaire rugby de l'école primaire au collège (section sportive rugby) et jusqu'au lycée. L'objectif est la pratique d'un sport de haut niveau visant l'intégration pour les meilleurs d'un « pôle espoir » ou d'un « pôle France ».

Dans ce cadre, le collège Gérard Philipe, le Rugby Club du Golfe, la ville de Grimaud et la ville de Cogolin s'engagent à signer la convention avec la section sportive rugby du collège Gérard Philipe.

N°2016/019

**CONVENTION AVEC LE COLLEGE GERARD PHILIPPE
SECTION SPORTIVE RUGBY**

CM 14/01/2016

N°2016/019

**CONVENTION AVEC LE COLLEGE GERARD PHILIPPE
SECTION SPORTIVE RUGBY**

Considérant que cette occupation est compatible avec la destination de l'équipement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'occupation à titre gratuit par la section rugby du collège Gérard Philipe du stade Galfard et ses locaux, pour une durée d'un an correspondant à l'année scolaire en cours. Elle est tacitement reconductible si aucune des parties ne la dénonce ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

M. E. Lansade

Marc Etienne LANSADE